

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 6 février 2020

Nombre de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an Deux Mil vingt, jeudi 6 février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 31 janvier 2020

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, M. Benoit VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M. Wilfried ROLLET, M. Bertrand CHAMBE, M. Sébastien BALMONT, Mme Sophie RODIER.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h37

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention avec LDS pour la STEP
- Fiscalisation de la participation au SYDER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts.

• DELIBERATION : AVENANTS DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE

Des avenants à valider :

Lot 04 : menuiserie Bois extérieure	Menuiserie BLANC	Capotage bois des pièces d'appuis (x6)	978,75 € HT
Lot 01 : Terrassements – V.R.D – ESPACES VERTS	RIVOLLIER TP	Prestations non réalisées	-1 499,00 € HT
ARCHITECTE	ATELIER 43	Complément suivi de chantier	3 000,00 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité

LUTTE PARA GRELE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le dispositif de lutte para grêle a été mis en place par la Chambre d'Agriculture. Des radars détectent la grêle et les agriculteurs tirent des ballons. Sur Duerne, il y a 2 agriculteurs. Les agriculteurs financent ce dispositif à hauteur de 120 € (contribution volontaire).

La CCMDL va verser 15 000 €. Il a été demandé une participation par commune à hauteur de 0.37 € / habitant soit 304,51 € pour Duerne.

Délibération adoptée à l'unanimité

MANDAT CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le contrat groupe d'assurance, souscrit par le CDG69 et garantissant les collectivités qui y adhèrent contre tout ou partie des risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux arrive à échéance le 31 Décembre 2020. Le contrat permet à la collectivité d'assurer la continuité du service public et de couvrir le coût du remplacement. La commune souhaite renouveler cette convention et pour se faire, elle confie au CDG69 l'accomplissement de la procédure de marché de consultation pour son compte.

Délibération adoptée à l'unanimité

TAXE AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Direction Départementale des Territoires du Rhône a transmis les notices « Taxe d'aménagement » et « redevance d'archéologie préventive » actualisées aux valeurs forfaitaires 2020.

Cette taxe permet de financer les équipements publics de la commune : voirie et réseaux, raccordement à l'égout.

Monsieur le Maire indique que le taux de cette taxe depuis le 1^{er} mars 2011 est de 4% et demande au Conseil de voter un taux.

Le Conseil vote à l'unanimité un taux de 4 %.

Monsieur le Maire indique également que la délibération du 6 novembre 2014 prévoyait une exonération pour les logements sociaux et demande au Conseil s'il souhaite ou non maintenir cette exonération. Le Conseil vote à l'unanimité la suppression de l'exonération pour les logements sociaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

POINT SUR LA STEP

Les travaux de la STEP avancent bien malgré des difficultés à cause de l'eau. Toutes les tranchées sont faites. La fin du chantier est légèrement décalée à mars 2020. Le montant restant à charge après abatement du SYDER des raccordements électriques ENEDIS d'environ 50 000 € sera remboursé par la CCMDL à la commune.

POINT SUR L'ÉGLISE

La consultation pour l'étude géotechnique de sol lancée depuis le 23 décembre 2019 s'est terminée le 20 janvier 2020. Trois devis ont été reçus par la commune : GINGER CEPTP : 8 200 € HT / ANTEMYS : 6 048 € HT / ALPHA BTP NORD : 5 290 € HT.

La commune retient à l'unanimité ALPHA BTP NORD pour un montant de 5 290 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

POINT SUR LE NOUVEAU QUARTIER

Monsieur le Maire, Monsieur Benoit VERNAISON et Madame Marie-Dominique CHEVRON indiquent avoir rencontré à ce jour les promoteurs suivants : OPAC, AT SYNERGIES, NEXITY et AMETIS.

L'OPAC serait intéressé pour mettre en œuvre le bâtiment pour l'association Solidair-aidants.

NEXITY et AT SYNERGIES étudient la faisabilité économique du projet.

A la suite des différentes réunions avec OXYRIA et les promoteurs, il semblerait plus judicieux de partir sur 15 logements au lieu de 25, et de faire des logements individuels plutôt que des logements collectifs, sur les 5 500m² à aménager.

Un cahier des charges est en cours de réalisation et sera envoyé aux promoteurs rencontrés lors de la consultation.

Monsieur le Maire présente l'offre complémentaire d'OXYRIA pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage au Conseil et leur demande de délibérer. Le Conseil accepte à l'unanimité la mission complémentaire d'OXYRIA pour 5 810 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

SUBVENTION A L'OGEC

Monsieur le Maire informe le Conseil que Messieurs Patrick HERRERO et Benoit VERNAISON, Madame Marie-Dominique CHEVRON et lui-même vont rencontrer l'OGEC samedi 8 février 2020 pour faire le point et avoir des éclaircissements sur la comptabilité avant de signer une nouvelle convention. Le point sera abordé à un prochain Conseil.

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil les diverses demandes de subventions reçues par la commune :

- Ecole Ste MARIE : le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la demande de subvention
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la demande de subvention

Délibérations adoptées à l'unanimité

Fiscalisation de la participation au SYDER

Chaque année, la commune a le choix de fiscaliser ou de budgétiser sa participation au SYDER. Cette année, le montant s'élève à 29 257,40 €. Le conseil décide à l'unanimité de fiscaliser cette participation.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION LDS

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une Convention tripartite doit être signée avec la CCMDL, LDS et la commune pour la STEP. L'objectif est d'avoir des rejets conformes. LDS s'engage à contribuer à l'investissement et à l'entretien d'un ouvrage spécifique lié au traitement des chlorures. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

POINT SUR LE PLU

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, des zones à risques ont été fixées par les services de l'état et empêchent toutes constructions d'évoluer. Une rencontre avec ces services est prévue le mardi 11 février 2020 pour échanger et en quantifier les risques réels.

QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur Benoit VERNAISON rappelle aux administrés qu'il reste encore des numéros de plaque à récupérer en Mairie pendant les horaires d'ouverture au public.**
- Madame Marie-Dominique CHEVRON indique au Conseil qu'une CUMA des Monts du Lyonnais se propose d'acquérir un gros broyeur afin de réaliser du broyat ligneux pour le paillage pour éviter d'avoir trop de déchets verts.

La séance est levée à 22h00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 5 Mars 2020 à 20h30

